

État Civil

Nos condoléances aux familles :
RIBAUT Marie-Thérèse (née JOSSE),
décédée le 6 mai.



Bienvenue aux bébés :

DORIATH Valentine, le 11 avril,
HENRY Maud, le 21 mai.



La Ganivelle

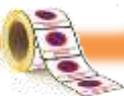
Les intempéries de l'hiver ont fortement endommagé « la Ganivelle » et les Pontons sur le Néron.



Les 22 avril et 13 mai derniers, une équipe de bénévoles a remis en place le ponton, et l'ensemble des marches menant à la rivière.

Quant à « la Ganivelle », son usage est devenu très dangereux, et son démontage a été décidé par l'ensemble du Conseil Municipal pour la sécurité de tous et plus particulièrement des enfants.

Cet ouvrage éphémère date du Festival Excentrique 2014. Il a pu être maintenu en état, grâce aux bénévoles durant 4 années ce qui est déjà exceptionnel pour ce type de construction...



Stationnements

Constat est fait que de mauvaises habitudes ont été prises par certains habitants en matière de stationnement gênant voir dangereux, sur les trottoirs. Ces incivilités obligent les piétons à emprunter les voies de circulation automobile, ce qui représente un réel danger, surtout pour nos enfants.

Nous souhaitons que ces habitudes cessent pour la sécurité de tous. Faute de quoi nous serions amenés à verbaliser.



Dates à retenir ...

Vacances d'été : samedi 7 juillet 2018
(après la classe)

Mairie, congés d'été : Fermeture du secrétariat du 06/08/2018 au 24/08/2018 inclus

Retournée scolaire : lundi 3 septembre 2018

Bibliothèque

A la rentrée, la bibliothèque change de responsable. En effet, Erika Chupin, appelée à de nouvelles fonctions professionnelles, ne peut plus assurer cette responsabilité. C'est donc Françoise Lecomte qui la remplacera. Annick Challe quitte également ses fonctions. Nous les remercions chaleureusement pour le temps de bénévolat consacré à ce service.

Les ateliers, engagés avec les classes de l'École des Sources, se poursuivent jusqu'à la fin de cette année scolaire.

Fermée en juillet et août, réouverture mi-septembre.
Mercredi : 10h30 à 12h00 et 16h00 à 17h30
Vendredi : 16h00 à 17h30
Samedi : 10h30 à 12h00



bibliotheque.neron28@orange.fr
Facebook : L'Évasion - Bibliothèque de Néron
Tél : 09 69 80 48 14

Inscriptions scolaires et périscolaires

« L'École des Sources » :

Pour les retardataires ou les nouveaux arrivants, les inscriptions sont encore possibles en mairie. Se munir du :

- carnet de santé de l'enfant
- livret de famille
- justificatif de domicile
- CNI des parents

INSCRIPTION



Accueil de Loisirs « Les Petits Malins » :

L'accueil de loisirs sera ouvert les 3 premières semaines de juillet.

Vous pouvez inscrire directement vos enfants au centre de loisirs sur Néron, entre 16h00 et 19h00, auprès de la directrice, Laurence Guffroy. Également, sur le site de la communauté de communes (<http://www.porteseureliennesidf.fr>) vous trouverez toutes les informations et formulaires nécessaires. A noter que, passée la date du 16 juin, les demandes seront positionnées sur une liste d'attente et les inscriptions seront prises en considération en fonction des places disponibles



Flash n° 52 – Mai 2018

« L'objectif principal est de créer l'amitié entre les membres de la cité » Aristote

**LES BEAUX JOURS ARRIVENT...
LES PROMENADES... LES VACANCES**



L'hiver long et rigoureux que nous avons subi se termine, les beaux jours arrivent et avec eux, le temps des vacances.

Cette belle période donne l'occasion de découvrir ou redécouvrir nos chemins de randonnées. Allez sur le site www.123randonnée.fr, choisissez un parcours qui vous convienne et partez à la découverte de notre nouveau territoire « Les Portes Eureliennes » qui s'étend de Nogent-le-Roi à Auneau en passant par Épernon et Gallardon. Ces circuits permettent de découvrir les lieux dits, les sites remarquables, la faune et la flore des 39 communes de notre Communauté de Communes.



Si vous partez en vacances, pour la sécurité de votre maison n'hésitez pas à bénéficier de « L'OPÉRATION TRANQUILLITÉ VACANCES » auprès de la Gendarmerie. Vous devez remplir un formulaire que vous pouvez télécharger sur le site Service Public, ou prendre en Mairie, pour le déposer à la Gendarmerie de Nogent-le-Roi, muni d'une pièce d'identité.



Sur Néron, une dizaine de référents sont engagés dans le protocole « PARTICIPATION CITOYENNE » en lien avec la Gendarmerie. Cet engagement bénévole, au service des habitants a permis sur l'année 2017 un net recul des cambriolages et des attaques aux personnes dans notre village. Lors de la réunion annuelle du 21 avril dernier, le Major Renaud responsable de la Brigade de Nogent-le-Roi a tenu à saluer l'implication et la réactivité des référents Néronnais. Un grand merci à tous.

Bonne lecture du Flash et un très bel été à toutes et tous.

G. Le Nevé

**Le secrétariat de la Mairie est ouvert au public
le vendredi de 15h30 à 20h30**

**Le Maire et les adjoints reçoivent sur rendez-vous à prendre auprès de la Secrétaire de Mairie Mme Katlène BARBAN
Téléphone : 02.37.82.51.82. - www.mairie-neron.fr – Facebook : commune de neron**

VIE COMMUNALE et INTERCOMMUNALE

Budget 2018

Le vendredi 8 avril dernier, le conseil municipal s'est réuni pour le vote du BUDGET.

Alors que le Gouvernement s'était engagé à ne pas baisser les dotations 2018, notre Commune a subi pour la 5^{ème} année consécutive une nouvelle baisse de 6,4 %.

Madame le Maire en a informé par courriels notre député, Guillaume Kasbarian, et le Président des Maires Ruraux de France, John Billard, maire de Le Favril. Notre député a répondu immédiatement. Effectivement l'enveloppe globale des dotations n'a pas baissé, mais sa répartition est différente sans que l'on en connaisse le mécanisme. Pour l'Eure-et-Loir, 266 communes perdent de la dotation et 164 en gagnent, de manière très aléatoire sont touchées les communes rurales ou urbaines quelque soient leurs tailles. Comme pour les jeux de hasard, il y a les chanceux et les perdants.....de la part de l'État c'est assez scandaleux !!

A Néron nous sommes les perdants !! Pour rappel, en 2013 nos dotations s'élevaient à 88 000 €, et aujourd'hui à 66 000 € soit une perte de 22 000 € sur les 5 dernières années. Concernant les taux communaux, la dernière augmentation concernant uniquement le Foncier Bâti date de 2015. Malgré les nouvelles pertes de dotations les taux resteront identiques pour 2018, vos conseillers considérant que les impôts sur les foyers sont suffisamment lourds.

Incidence des baisses de dotations :

Concernant les charges de la Commune, les restrictions budgétaires touchent de nombreux postes dont : les subventions aux associations, et à l'école, les abonnements aux journaux, et revues, l'extinction de l'éclairage public à 23h00 au lieu de 24h00... Les postes de salariés en contrats aidés ne pourront être poursuivis. La traditionnelle journée festive du 14 juillet sera bien maintenue grâce à la participation des bénévoles du Comité des Fêtes. Le feu d'artifice n'aura pas lieu cette année, car en plus de son coût 1 500 €, des contraintes de sécurité de plus en plus draconiennes, ne nous permettent plus de tirer le feu dans le centre du village sur le terrain communal, trop près des maisons d'habitation.

Mais la fête sera bien au rendez-vous grâce à l'inventivité des membres du Comité des Fêtes, qui ont concocté un programme festif pour petits et grands... ils vous attendent nombreux...

Les Portes Euréliennes d'Ile de France



Il a été décidé en séance du 19 avril 2018 de baisser de 0,98% la Taxe d'enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM). Cette dernière sera pour 2018 de 17,50% au lieu de 18,42%.

Les taux d'imposition 2017 seront maintenus pour 2018 soit :

- Taxe d'habitation = 9,16 %
- Foncier Bâti = 0,584 %
- Foncier non Bâti = 1,76 %

Église : Restauration

Un avenant à la Convention initiale du 1^{er} octobre 2016 avec la Fondation du Patrimoine a été signé le 5 avril dernier. Par cet avenant la Commune s'engage à effectuer d'ici 2021 une seule tranche de travaux, celle concernant la restauration de la nef de l'église.

Il était important de revoir notre engagement financier à la baisse, compte tenu des baisses budgétaires et des incertitudes à venir...comme la suppression de la Taxe d'Habitation.

La commission « travaux église » rencontre actuellement des cabinets d'architectes, afin de préparer un appel d'offres restreint pour la fin de cette année. Les démarches sur 2019 seront les dépôts des demandes de subventions auprès de la DRAC et du Conseil Départemental.

À ce jour les dons recueillis auprès de la Fondation du Patrimoine s'élèvent à 10 700 €.

Conseil Municipal des Jeunes

Après une pause, le conseil des jeunes prépare sa reprise en organisant, avec l'association Néron Vie et Patrimoine, le 10 juin prochain : une matinée éco-citoyenne pour ramasser les détritus qui dénaturent notre village et ses chemins. Dans le même temps, un grand nettoyage sera effectué dans notre église. Tous les Néronnais seront les bienvenus. Venez nombreux, entre amis ou en famille ! Munissez-vous de gants. Rendez-vous à 9h00 devant la mairie pour la constitution des équipes. Un pot de l'amitié clôturera cette matinée.

cmj.neron@gmail.com



Calendrier de mai à septembre 2018 - Manifestations des Associations et de la Commune

Quand	Qui	Où	Quoi
dimanche 10 juin 2018	CMJ	Néron	Nettoyage de Printemps
dimanche 17 juin 2018	NVP	Place de la Mairie	Journée du Patrimoine de Pays - "L'homme et l'animal"
dimanche 17 juin 2018	NVP	Eglise	Concert du Chœur d'Hommes de Françoise LEGRAND
vendredi 6 juillet 2018	École / APE / Parents	Cours de l'école	spectacle et Kermesse
samedi 14 juillet 2018	Comité des Fêtes	Place de la Mairie	Festivités du 14 juillet et caisses à Savon
samedi 8 et dimanche 9 septembre 2018	Sté de Chasse	La Pierre Blanche	Ball-Trap
dimanche 30 septembre 2018	NDL et Comité des Fêtes	Néron	Vide Grenier
dimanche 30 septembre 2018	NVP	Néron	Portes Ouvertes Église
Chaque Mercredi	NDL	Néron	Marche (rendez-vous parking de la Salle des Fêtes)
1 dimanche par mois pendant l'été	NVP	Eglise	Veilles d'églises (les dates seront communiquées ultérieurement)
Un Samedi tous les 15 jours	NDL	Salle Polyvalente	Atelier Créatif

ASSOCIATIONS

APE

L'association des parents d'élèves a pour seul et unique but de récolter des fonds pour l'école des sources de Néron. Les parents sont bénévoles. Pour trouver des fonds l'APE est à l'origine de manifestations extrascolaires, mais également des activités, sources de souvenirs pour les enfants, le tout dans une ambiance festive et familiale ! Elle aide à équiper l'école de nouveaux matériels (paniers de basket, livres, matériel de motricité...), elle favorise les sorties scolaires (aide au financement du CRJS des Moyenne et Grande Sections, prise en charge des transports par bus d'éventuelles sorties pédagogiques)... pour le bien-être des enfants.

A bientôt ! L'équipe APE

Contact : ape.neron@gmail.com

Facebook : ape Néron

Présidente Mélanie Poulingue - 06 58 15 56 01

NDL

Et oui, les vacances approchent ... attention elles passent aussi très vite ... Je vous invite à préparer vos cartons pour notre prochain vide-grenier, qui aura lieu le 30 septembre dans la Grande Rue. Le Comité des Fêtes assurera la restauration et les festivités du jour. Une affiche avec le bon de réservation sera distribuée dans les boîtes aux lettres début septembre.

Et je vous promets le soleil cette année ! 

Présidente, Françoise LECOMTE
Tél. : 02 37 82 56 50

NVP

Journée du Patrimoine de Pays, dimanche 17 juin

De 14h00 à 17h00, sur la place du village, exposition sur le thème "**L'homme et l'animal**", stands d'apiculture, d'élevage de chèvres angora, présence de la SPDA, d'un cultivateur bio qui parlera du travail des vers de terre, présentation d'un élevage de chevaux et animations du Shetland...

puis, à 17h00, dans l'église Saint Léger, concert du **Chœur d'hommes de Françoise Legrand**, œuvres de Schubert, Gounod, Verdi.... 

Concours de confitures « Fête de la Saint Léger »

Gratuit pour les adhérents, 2€ pour les non adhérents. L'idée est de présenter une confiture faite maison avec sa recette et une jolie étiquette à la prochaine Saint Léger.

Deux catégories :

"Les Traditionnelles" et "Les Créatives"

Le jury sera composé d'élus. La proclamation des résultats aura lieu le 30 septembre lors de la Saint Léger.

Les inscriptions se font dès à présent auprès de l'association NVP en donnant son nom, ses coordonnées, et la composition de la confiture. Les pots de confitures seront à déposer au café/Restaurant « Chez Maria », les jeudis et vendredis ou à La Ferme au Colombier, les samedis, avec le numéro de participant. Alors, tous à vos chaudrons !

Poursuite des Veilles d'église un dimanche par mois.

Nous sommes à la recherche d'un ou une *secrétaire*, pour compléter notre bureau. Pour tout renseignement : 02 37 82 74 85 ou francoiselhopiteau@wanadoo.fr